



Je reprends le travail d'une collègue en plus du mien, légal ?

Par **Aubeline**, le 21/12/2012 à 10:24

Bonjour,

Je suis responsable administratif contractuel dans un établissement public avec un grade d'adjoint des cadres. Dans quelques mois une de mes collègues part en retraite. Elle a un grade supérieur au mien.

Mon chef veut que je reprenne toutes les tâches effectuées par ma collègue qui part, en plus des miennes qui sont déjà très conséquentes.

J'ai fait un plan de charge afin que mon chef voit que ce n'est pas possible de me confier toutes ces tâches, je ne m'en sortirai jamais. Mais ça n'a rien donné. Pire encore, il me donne des tâches de secrétariat alors que je suis responsable.

Ma fiche de poste est en cours de révision mais je ne suis pas d'accord avec l'ajout de ces tâches supplémentaires qui vont rendre mes conditions de travail très pénibles.

Suis-je en droit de refuser ces tâches supplémentaires, celles de ma collègue et le secrétariat qu'il me donne ? Est-ce que la demande de mon chef est légale ?

Merci !

Par **P.M.**, le 21/12/2012 à 12:07

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **Aubeline**, le 21/12/2012 à 14:37

Je vous remercie pour votre réponse rapide. Seulement je préférerais savoir dans un premier temps si je suis dans mes droits puis essayer de régler le problème avec ma hiérarchie avant de faire appel aux syndicats...